Ville de Beauharnois

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2026-27

Règlement décrétant la création d'une réserve financière concernant les activités de déneigement

Le règlement

Permet d'étaler la contribution financière sur plusieurs années afin de financer les coûts imprévus liés au déneigement et aux équipements.

Ce qui s'est passé

Le conseil municipal a adopté le règlement et le registre s'est tenu les 4 et 5 novembre 2026. Il est donc officiellement en vigueur dès la publication de ce présent avis.

Pour consulter le règlement

Le règlement complet est disponible à l'hôtel de ville (sur rendez-vous) ou en cliquant ici.



Vous avez des questions sur le sujet ?

Vous pouvez envoyer vos questions par courriel au info@ville.beauharnois.qc.ca ou par téléphone au 450-429-3546.

Donné à Beauharnois,
ce 9 novembre 2026

Janie Arseneau, greffière

ville.beauharnois.qc.ca/avispublics